

Ventavon INFO

N° 40 - Décembre 2013





Vins et fromages à la MFR

Les soirées « dégustation de vins » organisées par le service Animations culturelles de Ventavon ont la cote et les réservations affichent complet.

En ce début décembre, une grande table est dressée pour l'occasion dans la grande salle de la Maison Familiale Rurale à Valenty. Cette fois-ci, le cours annoncé concerne l'art d'accommoder des vins choisis avec des fromages de différentes régions françaises.

David Lafond, directeur de la MFR nous accueille en précisant que si la mission première des MFR est l'enseignement des jeunes du pays, c'est aussi de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel elle se trouve.

Ce sont donc 30 personnes de Ventavon qui se déplacent pour goûter les vins proposés par Daniel Espié, maître «œnophile» et ampélographe. Invité par Corinne Gontard, responsable du service Animations, Daniel nous déclare qu'il revient avec plaisir à Ventavon nous parler de sa passion, le vin. Et comme pour s'excuser de son accoutrement aux couleurs de la confrérie des vignerons des Hautes-Alpes dont il fait partie, il nous retrace l'histoire du *Mollard* ou du *Pis de chèvre* reconnus désormais parmi les cépages cultivés pour fabriquer le vin « Hautes-Alpes » d'indication géographique protégée.

La dégustation commence avec un Vin Jaune, sec et capiteux du Jura accompagné d'un Comté, fromage au lait cru de vache, à pâte pressée cuite produit dans la même zone géographique. A ce propos, le professeur ès vins nous mentionne que la gastronomie d'une région s'accommode le plus souvent avec ses vins locaux.

Va t-il nous servir des tourtons avec un vin de Valserre ?

Le thème de la soirée n'étant pas haut-alpin, notre maestro en profite pour faire une parenthèse et pester contre les mets

soi-disant du pays, fabriqués avec des produits d'ailleurs, il veut parler des tourtons industriels qui ne sont pas forcément cuisinés avec les patates du Champsaur et non pas du vin valserrois qu'il promet avec ses compagnons de Tallard. La parenthèse se ferme sur l'utilité d'un signe d'identification comme l'IGP sur nos produits locaux.

Nous continuons avec un Jurançon, vin blanc moelleux AOC du Gers escorté de toasts garnis de foie « escalopé » et sortis à peine du four. Un régal et un voyage dans l'Ouest de la France, là où le foie gras et les pâtés de canard sont légion.

Nous passons au troisième vin, un Côte du Rhône blanc sec servi avec un reblochon savoyard ; tout passe bien et ce vin blanc nous enlève nos a priori sur le vin rouge accompagnant obligatoirement le fromage.

Par contre, avec le Camembert à point servi à la suite, là un Côte de Brouilly rouge s'impose, de même que pour l'Epoisse, un Rully, vin rouge de Bourgogne nous permet d'atténuer l'arôme si particulier de ces fromages pour « homme » (sic).

Nous terminons notre tour de France des fromages avec une grande découverte : boire un Muscat avec un Roquefort agrémenté d'un soupçon de confiture de poire Williams. Étonnant voire détonnant !

Pour finir, une tarte aux pruneaux « maison » nous est servie avec un Floc de Gascogne, couleur rouge cerise et élaboré à partir d'un mélange de « moût » de raisin et d'Armagnac jeune.

Tout a été bu avec modération et tout a été mangé avec délice en écoutant les explications de l'animateur de soirée sur la vinification qui consiste à contrôler une chaîne de transformations chimiques complexes qui va de la fermentation alcoolique à la fermentation malolactique...



DB



MOT DU MAIRE



Chers amis,

Du nouveau pour cette fin d'année, les travaux de rectification de la voie N° 5 du Villard ont enfin commencé et le piquetage pour le terrassement du terrain du futur hangar technique au lieu-dit Le Brusç est déjà installé.

En ce moment, une enquête publique est en cours à propos de la modification n°1 du POS pour le secteur de Valenty. Toutes les informations concernant l'ensemble du projet, son avancement et ses coûts sont disponibles en mairie ainsi que le registre pour exprimer vos doléances. Vous pouvez également poser toutes les questions au commissaire enquêteur les jours de permanence notés dans nos colonnes et affichés en mairie.

Pour la rentrée scolaire du deuxième trimestre, une régie de recettes a été mise en place en ce qui concerne le paiement des services garderie et cantine. Il s'agira désormais d'acheter des tickets correspondants au préalable et auprès de la Régisseuse ou des régisseurs suppléants. Ce système de paiement également appliqué dans les autres écoles de Claret et de Monétier-Allemont permettra une harmonisation au niveau du RPI et le recouvrement des frais inhérents à ces services.

Le conseil municipal ayant toujours opté pour subventionner largement les repas de la cantine et la garderie péri-scolaire, considère que la charge restant à payer aux parents est plus que raisonnable et à portée de toutes les bourses. Il conviendra dorénavant pour les enfants d'avoir un ticket pour accéder à ces services.

Cette régie occasionnant un travail supplémentaire pour nos agents, nous demanderons donc aux parents d'élèves d'anticiper et de se munir de ces tickets aux heures indiquées auprès de Françoise Gras, régisseuse.

Les règles électorales pour les prochaines municipales vont changer quelque peu pour notre commune qui devrait dépasser les 500 habitants au premier janvier 2014. Vous aurez toutes les informations relatives à ces élections dans ce bulletin.

Pour ma part, je laisserai ma place de premier magistrat de Ventavon avec une certaine fierté d'avoir effectué trois mandats à votre service. J'en profite pour remercier les différents adjoints et conseillers municipaux qui depuis 1995 ont œuvré dans le bon sens pour le développement de Ventavon.

Bonnes fêtes de fin d'année et bonne année 2014.

Roger Febvre

MAIRIE de VENTAVON

Heures d'ouverture du secrétariat

LUNDI	8-12h	14-17h
MARDI	8-12h	Fermé
MERCREDI	Fermé	14-17h
JEUDI	8-12h	Fermé
VENDREDI	8-12h	Fermé

**Ouverture exceptionnelle
le mardi 31 décembre 2013
de 8h à 12h et de 14h à 17h**

Tel. : 04 92 66 40 54 Fax : 04 92 66 47 02 E-mail : mairie.ventavon@gmail.com

Ventavon INFO n°40

Décembre 2013

Bulletin semestriel

- Directeur de publication

Roger Febvre, Maire
Mairie 05300 Ventavon
Tel. bureau : 04 92 66 40 54

- Rédaction et PAO

Denis Buffet
Les Blaches 05300 Ventavon
Tel. : 04 92 66 42 39
denisbuffet@gmail.com

- Imprimerie de Haute-Provence
04700 La Brillanne

- Dépôt Légal

N° 95-21

© Mairie de Ventavon 2013

Site internet : ventavon.fr

SOMMAIRE

- 2 Elections
- 4 Projet, travaux
- 6 ISDND, Le tri
- 8 Natura 2000, SMAVD
- 10 SPANC, CCL
- 12 Contrat ONF-Commune
- 14 Gym Plaisir
- 16 Animations, Safranière
- 18 Ecole
- 21 ACM, Personnel
- 22 Etat civil, Annonces
- 23 Droits d'eau, canaux et ASA

Avis aux électeurs

Révisions des listes électorales

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année **jusqu'au 31 décembre 2013 inclus**. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté.

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription.



Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2014 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2013, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue des élections municipales et européennes à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.

Les électeurs trouveront tout renseignement complémentaire à la mairie.

Elections municipales

Les élections auront lieu sur la base des listes électorales arrêtées le 28 février 2014.

Premier tour : **Dimanche 23 mars**

Deuxième tour : **Dimanche 30 mars 2014**

Ouverture de 8 à 18 heures

Population municipale et nombre de membres du conseil municipal

Aux termes de l'article R. 25-1 du code électoral, le chiffre de la population auquel il convient de se référer en matière électorale est le dernier chiffre de la population municipale authentifiée avant l'élection, soit celui établi au 1er janvier 2014 pour les élections municipales qui se dérouleront en mars 2014.

En ce qui nous concerne, à Ventavon, nous avons tout lieu de croire que la population municipale sera supérieure au seuil des 500 habitants au 1er janvier 2014 au vu des mouvements de population résidente et de l'état civil de ces dernières années. Pour mémoire, la population « municipale » légale sur Ventavon entrée en vigueur au 1er janvier 2013 était de 512 habitants.

Les chiffres seront disponibles, à partir du 1er janvier 2014, sous forme de tableaux et de bases téléchargeables sur le site de l'Insee à l'adresse suivante : <http://www.insee.fr/fr/default.asp> sous les rubriques « Bases de données » puis « les résultats des recensements de la population ».

La population municipale détermine le mode de scrutin applicable mais également le nombre de conseillers municipaux à élire. L'article L. 2121-2 du CGCT fixe le nombre de membres du conseil municipal en fonction du nombre d'habitants.

Dans les communes de 500 à 1449 habitants, les électeurs devront élire 15 conseillers municipaux.

Nouveau bureau de vote

Le bureau de vote se trouve à la salle du Prieuré au-dessus de l'auberge avec accès par la ruelle à droite de l'agence postale ou par les escaliers à l'entrée de l'auberge.

Procuration

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un scrutin d'une des élections, vous pouvez faire établir une procuration à la Gendarmerie de Laragne pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

**La mairie sera ouverte
le mardi 31 décembre
de 8h à 12h et de 14h à 17h**

Mode de scrutin

Le mode de scrutin ne change pas. Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement (art. L. 227 et L. 252)¹.

Vous pourrez voter pour des candidats qui se présentent individuellement ou par liste. Il vous sera possible d'ajouter ou de retirer des noms sur un bulletin de vote (panachage). Les suffrages seront dans tous les cas décomptés individuellement.

Contrairement aux précédentes élections municipales, il n'est plus possible de voter pour une personne qui ne s'est pas déclarée candidate.

La liste des personnes candidates dans votre commune sera affichée dans votre bureau de vote. Si vous votez en faveur d'une personne non candidate, votre voix ne comptera pas.

Si vous votez à la fois pour des personnes candidates et des personnes non candidates, seuls les suffrages en faveur des personnes candidates seront pris en compte.

Conseillers communautaires

Vous n'élierez pas de conseillers communautaires. Seront conseillers communautaires le ou les conseillers municipaux de votre commune figurant en premier dans un tableau qui classera en tête le maire, puis les adjoints, puis les conseillers municipaux selon le nombre de suffrages qu'ils auront recueillis. En ce qui concerne la Communauté de Communes du Laragnais, ils seront au nombre de trois pour représenter Ventavon.

Suffrages

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour obtenir un siège au conseil municipal dès le premier tour, le candidat doit avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et recueilli au moins un quart des suffrages des électeurs inscrits.

Un second tour est organisé pour les sièges restant à pourvoir : l'élection a lieu à la majorité relative et, en cas d'égalité du nombre des suffrages entre plusieurs candidats, l'élection est acquise pour le plus âgé.

Nouveau !

- **Présentation d'une pièce d'identité pour voter**
- **Déclaration de candidature obligatoire en préfecture**
- **Impossibilité de voter pour une personne non candidate, c'est-à-dire non déclarée en préfecture**

Lors des élections de mars 2014, vous devrez présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter, quelle que soit la taille de votre commune, et non plus seulement dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Elections européennes

Elles se dérouleront **le dimanche 25 mai 2014**.

Les élections de 2014 seront les huitièmes élections européennes au suffrage universel direct à un tour. Elles permettront l'élection de 751 députés européens, représentant plus de 500 millions d'habitants et environ 388 millions d'électeurs dans les 28 États membres de l'Union.

En France, le mode de scrutin européen s'organise au sein de 8 circonscriptions interrégionales (Nord-Ouest, Ouest, Est, Sud-Ouest, Sud-Est, Massif central-Centre, Île-de-France, Outre-Mer). Les sièges à pourvoir sont répartis entre les huit circonscriptions proportionnellement à leur population. Les dé-



putés français sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour. Les électeurs choisissent donc une liste sur laquelle ils ne peuvent rayer aucun nom, ni changer l'ordre. Les listes ayant recueilli moins de 5% des voix ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Elections sénatoriales

Elles sont prévues en **septembre 2014** pour la moitié des sièges de sénateurs (348). Les Hautes-Alpes en font partie et un siège de sénateur sera à pourvoir. Les sénateurs sont élus pour six ans au suffrage indirect par un collège électoral formé d'élus (3 délégués pour le conseil municipal d'une commune de 500 à 1449 ha-



bitants comme la nôtre). Le renouvellement du Sénat a lieu tous les trois ans et porte à chaque fois sur la moitié des sièges.



Enquête publique

sur le projet de modification du POS à Valenty

Le projet de Modification n°1 du Plan d'Occupation des Sols porte sur des évolutions du hameau de Valenty dont François Estrangin, urbaniste en a expliqué les différentes étapes dans le dernier bulletin communal (*Ventavon Info n°39*).

L'un des enjeux importants est le maintien de l'école communale et par extension celui des 5 classes du RPI. Il convient donc de favoriser l'installation de familles jeunes avec des enfants dans une limite raisonnable.

Pour bien clarifier les choses, si un projet de lotissement se concrétisait, il fera l'objet d'un permis de lotir qui définira les accès et les réseaux qui seront à la charge du lotisseur.

Pour cela, nous procédons à une enquête publique sur le projet depuis le 25 novembre. Elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2013.

Cette modification du POS porte sur plusieurs points énoncés ci-après brièvement :

◆ Les opérations d'aménagement devront être compatibles avec le document « **Orientations d'aménagement du quartier de Valenty** » ou tout du moins en reprendre l'esprit général et les caractéristiques.

◆ **L'emplacement réservé (n°6) pour l'élargissement de la voie du Grand Guibert** est difficile à mettre en œuvre et finalement peu utile du fait du rétrécissement existant dû à deux maisons déjà implantées très près de la route.

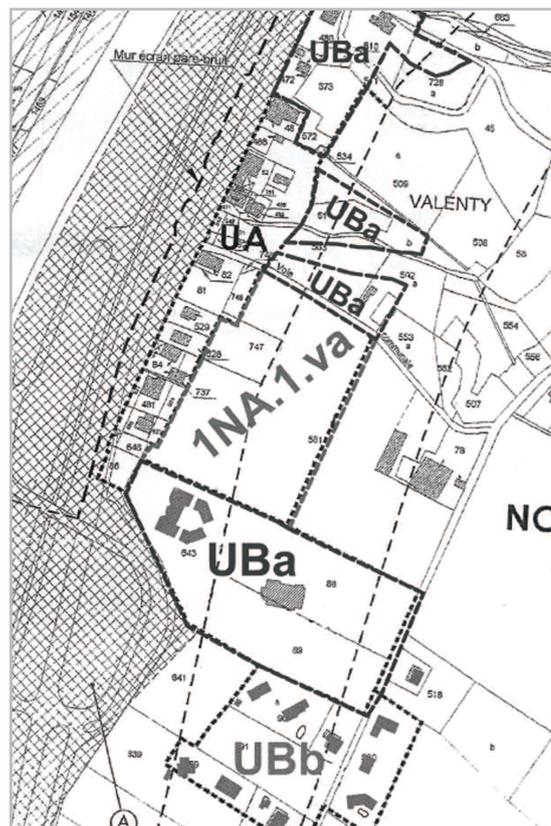
◆ **Modifications des zones :**

Il convient de :

- reclasser en Uba le secteur classé anciennement 1NA.1 destiné à recevoir la salle polyvalente (ELM).

- transformer le secteur 2NA.1 en 1NA.1va pour obtenir une cohérence d'aménagement.

- retirer de la zone 1NA.1, la portion de terrain soumise au risque avéré de glissement de terrain (1900m²) et de transformer en Uba les



deux secteurs résiduels.

- dans la même logique, la zone Uba du Nord est amputée de la partie soumise aux risques (2800m²).

◆ **Modifications concernant le règlement**

- Les constructions s'implanteront à une distance minimum de 3 mètres de l'alignement des voies carrossables et 2 mètres minimum des voies piétonnes.

- En zone 1NA.1, les constructions ne sont admises que dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble (lotissement, permis groupé, ZAC, AFU...), portant soit sur la totalité du secteur soit sur des surfaces minimum d'un seul tenant d'au moins 5000m².

- En zone 1NA.1, au moins 50% de la surface des terrains sera végétalisée et plantée.

- En zone 1NA.1, dans les secteurs en pente, les bâtiments seront parallèles ou perpendiculaires aux courbes de niveau.

- En zone 1NA.1, le COS est fixé à 0,3 sauf dans le

sous-secteur « 1NA.1va » à Valenty où il est fixé à 0,5.

Vous pouvez donc aller consulter le dossier de Modification n°1 du POS en mairie aux heures d'ouverture et consigner éventuellement vos observations sur le registre d'enquête.

Marc Nicolas, commissaire enquêteur qui a déjà reçu le public le 25 novembre et les 2 et 11 décembre 2013, continuera à le recevoir les :

- lundi 16 décembre 2013 de 9h à 12h
- mardi 31 décembre 2013 de 9h à 12h

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de un mois pour transmettre à la mairie le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.

Après cette enquête publique, le Conseil municipal sera l'autorité compétente pour approuver le projet de Modification n°1 du POS.



VC 5 et hangar technique

C'est parti !

VC 5 :

Le choix des entreprises pour la rectification, le calibrage et le renforcement de la voie communale n°5 a été établi et concerne trois entreprises : Polder, Minetto TP et la Société Routière du Midi pour un montant de travaux de 726 151,00 € HT. Les travaux de la phase 1 (sur 960 m) ont démarré mi novembre et vont se poursuivre jusqu'aux premiers grands froids.

Hangar Technique :

Le conseil municipal a attribué le marché de travaux pour la construction d'un centre technique communal à 12 entreprises, pour un montant de travaux de 329 523,12 € HT. Les travaux ont commencé début décembre et se termineront en juin 2014.



l'ancien pont sur la VC5

© L. Riboteau

Plancher, boiseries et retable de l'église

Visite de la Commission Diocésaine d'Art Sacré

La commune a déjà obtenu les subventions demandées pour les travaux de réfection du plancher de l'église Saint-Laurent. Elle a confié la maîtrise d'oeuvre du chantier à un architecte du patrimoine, Sylvestre Garin. Les *Architectes des Bâtiments de France* (ABF) ont donné leur accord pour que la totalité du plancher soit changé, y compris celui de la sacristie. Après consultations de différentes entreprises, les offres ont été reçues le 9 décembre 2013 et le choix sera déterminé en janvier 2014.

Madame Aude-Marie Lafforgue, responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS), signale que tout le mobilier en bois (stalles, autel, retable) est attaqué par les insectes xylophages et qu'il serait sage de faire un traitement de l'ensemble à l'occasion des travaux. Il serait dommage que le plancher neuf soit à nouveau attaqué.

La partie du mobilier à traiter n'étant pas comprise dans le devis, la commune a décidé malgré tout d'engager ces travaux pour n'avoir plus

à y revenir. Le problème du retable et du maître-autel est à dissocier du reste, car il faudra les confier à un restaurateur pour faire un traitement en conservation préventive (tout du moins le maître-autel). Sylvestre Garin, l'architecte, insiste sur la nécessité d'enlever toutes les boiseries de l'église avant les travaux en raison de la présence de mэрule dans le plancher, ce qui risque de contaminer l'ensemble. La décision appartiendra à la DRAC qui a passé en Commission des Objets Mobiliers

l'autel et plusieurs autres objets en vue d'une protection, le 4 décembre.

Le 5 novembre 2013, Aude-Marie Lafforgue et Catherine Briotet, conservatrice des Antiquités et objets d'Art, (en présence du Père Pierre Fournier, de Régis Roumieu, 1^{er} adjoint au maire, Boris Collomb, conseiller municipal et de Jean et Madeleine Arnaud) ont procédé à un inventaire photographique des différents objets dont deux tableaux en mauvais état (un dépôt de l'État du Fond National d'Art Contemporain qui est une copie d'un tableau de Poussin Le ravissement de Saint-Paul et un tableau de Saint-Laurent martyr probablement associé au retable) et plusieurs reliquaires du XVIII^{ème} siècle très abîmés, mais comportant toujours les reliques à l'intérieur. Aude-Marie Lafforgue se propose d'identifier les sceaux épiscopaux de ces derniers aux archives diocésaines et de déposer la plupart de ces objets de valeur au diocèse pour le temps des travaux.



La Cène - sculpture en bois sous l'autel



Valorisation du biogaz

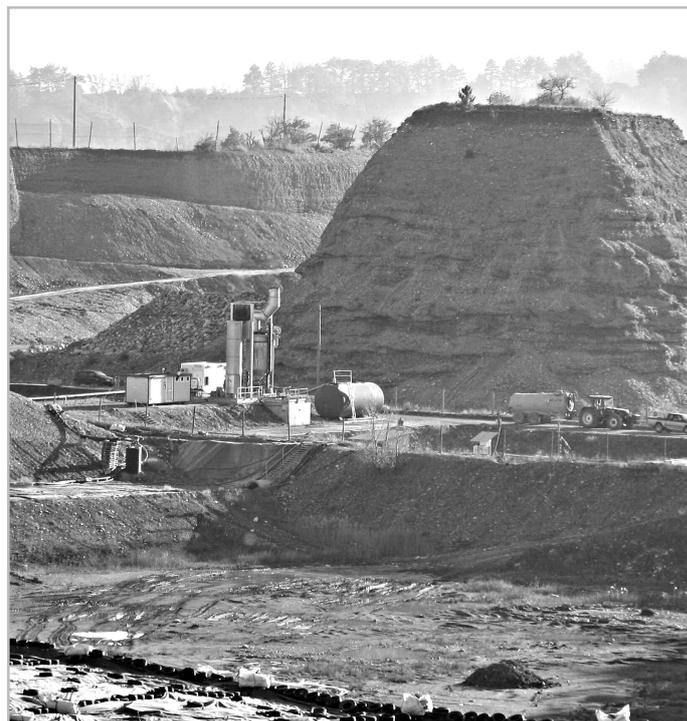
vers une production d'électricité

Le centre de traitement des déchets ménagers et assimilés du Beynon a lancé depuis plusieurs mois un grand chantier sur la valorisation du biogaz.

Le biogaz est généré par la fermentation anaérobie, processus biologique, qui contribue à la dégradation de la fraction organique contenue dans les déchets enfouis dans l'ISDND et à leur réduction en éléments simples dont une partie sous forme gazeuse.

Une tonne d'ordures ménagères peut produire jusqu'à 250 Nm³ de biogaz. Le biogaz d'un ISDND de classe II est principalement formé de méthane (CH₄) et de gaz carbonique (CO₂). Plus la fraction de matière organique est importante, plus la production et les concentrations en méthane seront élevées.

Après étude sur les productions de ces composants, l'orientation a été prise sur la valorisation du biogaz (fin 2012).



© D.B

Production de biogaz = Production d'électricité à partir d'un groupe électrogène (moteur thermique) avec du biogaz.

En effet comme nous l'avons dit précédemment le biogaz contient une part importante de méthane, gaz à haut pouvoir calorifique qui va servir de carburant pour provoquer l'explosion dans la chambre de combustion.

Cette orientation aura également pour effet de réduire la TGAP (Taxe Générale sur les déchets polluants) facturée directement aux collectivités.

Ainsi le biogaz sera valorisé sur le site de l'ISDND du Beynon par une production de chaleur et d'électricité via un moteur qui entraîne un alternateur pour produire de l'électricité avec un système de récupération de chaleur et dans les fumées. La puissance du moteur sera de 800kVA et permettra de produire de l'électricité équivalente à la consommation

moyenne de 600 à 700 foyers. Le coût de l'investissement est d'environ 2 millions d'euro. Le démarrage de l'installation devrait se faire fin du 1^{er} trimestre 2014. Un système de ce type permet de valoriser 35 % de l'énergie primaire du biogaz sous forme d'électricité, et jusqu'à 85 % du total en tenant compte de la récupération totale de la chaleur produite par le module de co-



Centre de tri

Un bail va être signé début 2014 chez le notaire entre les trois parties VEOLIA, SAB et Commune de Ventavon pour régulariser la construction du centre de tri sur un terrain communal avec un accès commun avec la SAB. Le montant du bail pour dix ans s'élève à 250.000 €.

Michel DALMASSO,
 Directeur d'Agences 04-05
 Alpes Assainissement
 Véolia Propreté



Installation fin novembre 2013

© Veolia nov 2013

Enfouissement de lignes électriques

La société VEOLIA a demandé à la Commune de Ventavon une autorisation pour enfouir la ligne d'évacuation d'énergie électrique en provenance de la centrale thermique jusqu'au poste RTE (Réseau Transport d'Électricité) qui jouxte l'ancienne usine hydroélectrique. Dès qu'elle sera disponible, les premiers kWh seront produits et évacués.

Portail d'accès au casier III de l'ISDND

Les riverains et l'association *Vivre en Val Durance* se sont inquiétés et nous ont fait part de leur mécontentement à propos de l'installation d'un portail d'accès au casier III de l'ISDND, côté Nord, réalisé par Alpes Assainissement courant septembre 2013 et de l'utilisation de la piste longeant la clôture du site par des camions.

Les deux entreprises incriminées par l'association nous ont donc répondu en ces termes :

SAB : « La piste en périphérie de notre site avait été créée en grande partie sur le site concédé à la carrière afin de faciliter l'éventuelle circulation, ce qui autorise de facto notre société à pouvoir l'utiliser. La SAB tient à préciser qu'elle n'utilise pas cette piste pour la sortie des camions de sables et de graviers et que l'accès sécurisé sur la RN 1085 lui convient parfaitement. »



VEOLIA Alpes Assainissement : « Actuellement, nous exploitons le site de traitement sur la partie Nord de l'installation. Des travaux de pose d'argile et membrane ont été réalisés courant le premier trimestre 2013 sur le talus nord.

Ces travaux garantissent une parfaite protection du milieu naturel situé en amont du site.

Notre arrêté préfectoral n° 2002-361-3 d'exploitation du site nous oblige dans son article 36 de prévoir et d'aménager des voies d'accès pour les véhicules d'intervention d'urgence (pompiers) en cas de sinistre. De plus, du fait de la certification ISO 14001 du site, il est impératif d'un point de vue sécurité et protection de l'environnement d'avoir un accès au plus près de l'exploitation de façon à intervenir le plus rapidement possible limitant ainsi les impacts sur l'environnement en cas d'accident.

L'exploitation évoluant au fur et à mesure des apports de déchets, nous prévoyons de déplacer l'accès « pompiers » dans les prochains mois. Pour ce faire, nous avons réalisé une ouverture de la clôture nord et reprofilé une piste d'accès.

Nous attirons votre attention sur le fait que les travaux sommaires réalisés sont sur l'emprise de la carrière et non sur l'espace public. »



Conteneurs OM d'UPAIX

L'expérimentation des calottes arrêtée

Lors d'un conseil communautaire, Pierre FAY a indiqué que les calottes des conteneurs à ordures ménagères d'Upaix ont été retirées et remplacées par des couvercles traditionnels. Depuis, le tonnage des ordures ménagères collectées sur la commune a doublé.

Réflexion

vers une collecte en régie des OM

Le territoire de la CCL est à ce jour équipé de 18 Points Propres permettant la collecte sélective de déchets recyclables (verre, papier et emballages ménagers) et de 470 points de collecte des ordures ménagères en bacs roulants. La collecte des ordures ménagères est assurée par un prestataire privé, tandis que la collecte sélective est effectuée en régie. A la place de ce système, la Commission Environnement propose la mise en place de conteneurs semi-enterrés, ce mode de collecte permettant d'éviter la détérioration des bacs et des locaux à poubelles tout en optimisant les tournées de ramassage des déchets. Dans les espaces qui, en raison de contraintes techniques, ne pourraient recevoir de conteneurs semi-enterrés, la Commission Environnement propose la mise en place de conteneurs semi-aériens. Avec ce nouveau système, l'ensemble des déchets du territoire de la CCL pourrait, si tel est le souhait du Conseil Communautaire, être collecté en régie. Le coût estimatif de l'opération établi sur la base de 45 Points d'Apport Volontaire semi-enterrés et 15 Points d'Apport Volontaire aériens s'élève à 886.500 € HT.



Locaux à cartons

Elisabeth Delos de la CCL est chargée de rechercher des solutions de locaux « pré-fabriqués » destinés à stocker les cartons puis d'effectuer une commande groupée. L'objectif étant de pouvoir développer ce matériel au niveau de tous les Points Propres qui fonctionnent bien sur l'ensemble de la CCL.

Les encombrants au 04 92 65 13 71

Les déchets encombrants, comme un canapé par exemple, sont ramassés le premier mercredi de chaque mois sur inscription.

Il faut simplement téléphoner auparavant à la CCL au **04.92.65.13.71** pour s'inscrire. Les services techniques de la CCL viendront chercher ces déchets directement chez vous.

Vous pouvez également les porter à la déchetterie de Lazer aux heures d'ouverture d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) du lundi au samedi : 9h-12h / 13h30-18h

NATURA 2000 Durance

6,8 millions d'hectares, soit plus de deux fois la superficie de la région PACA !

Natura 2000 est un programme européen qui vise à préserver la diversité biologique et à valoriser les territoires.

En France, le réseau Natura 2000 couvre

La Durance constitue le plus long site Natura 2000 de PACA avec 230 kilomètres de cours d'eau, du barrage de Serre-Ponçon à sa confluence avec le Rhône. Grande rivière à la fois alpine et méditerranéenne, son fonctionnement a profondément évolué depuis quelques décennies (extractions de graviers, aménagement agro-industriel).



Petite Massette

Les crues régulières de la Durance entretiennent une diversité d'habitats naturels en perpétuel mouvement : îscles graveleux, sablonneux ou limoneux, mares, lônes, adoux, terrasses surélevées... Ces habitats accueillent une faune et une flore particulièrement adaptées à cette dynamique. Par exemple, la Petite Massette, roseau protégé en France et en Europe, affectionne les berges limoneuses humides alors que le Petit Gravelot, comme son nom l'indique, est un oiseau qui niche sur les îlots de gravier de la rivière.

Certaines espèces ont pu également s'adapter à l'activité humaine. Les chauves-souris, dont les effectifs mondiaux se sont effondrés depuis le milieu du 20ème siècle, apprécient les ouvrages d'arts (ponts...) pour se reproduire. Quand on sait qu'une seule d'entre elles mange jusqu'à 1000 moustiques par nuit, quelques chauves-souris dans son grenier constituent le meilleur insecticide naturel qui soit ! L'activité agricole extensive permet également de maintenir certaines espèces d'oiseaux emblématiques comme l'Outarde canepetière, qui, grâce à l'implication de certains agriculteurs, tend à retrouver une dynamique plus favorable.



Cistude d'Europe

Après plusieurs années de diagnostics et de concertations, les objectifs du site Natura 2000 de la Durance étant désormais partagés, la mise en oeuvre d'opérations ciblées démarre. Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée de la Durance (SMAVD), animateur pour le compte de l'Etat du site Natura 2000 de la Durance, initie ces actions, dans un esprit de concertation et de cohérence avec les grands objectifs du contrat de rivière du val de Durance.

Contact : François BOCA
francois.boca@smavd.org
Syndicat Mixte d'Aménagement de la vallée
de la Durance
2, rue Mistral 13370 Mallemort
tel. : 04 90 59 48 58

SMAVD

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL



DU BASSIN DE LA DURANCE

Site NATURA 2000 de la Durance



Fruit d'un travail de plusieurs années, le Document d'Objectifs du site Natura 2000 de La Durance a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 juin 2012. Pour sensibiliser les habitants de Ventavon au patrimoine naturel de ce site, le SMAVD nous propose un résumé vulgarisé du diagnostic écologique (page ci-contre)

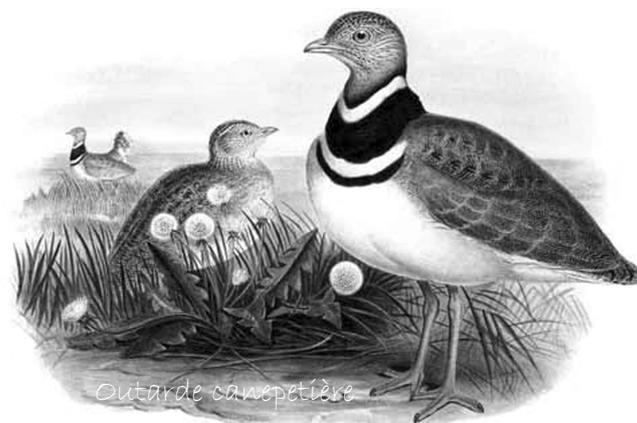
Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance

Créé en 1976 entre les collectivités riveraines de la Basse-Durance, le SMAVD regroupe 78 communes riveraines de la Durance (dont Ventavon), les 4 départements de Vaucluse, Bouches du Rhône, Alpes de Haute Provence et Hautes Alpes, ainsi que la Région PACA. Concessionnaire de la gestion du Domaine Public Fluvial de la Durance depuis 1982, le SMAVD œuvre essentiellement dans les domaines suivants : la gestion des crues, l'amélioration de la sécurité, le transport solide, la préservation et la ges-

tion du patrimoine naturel, la gestion des différents usages.

Dans la lettre de liaison « Le fil de la Durance » été 2013, le président du SMAVD, Daniel Conte écrivait que le SMAVD était reconnu désormais comme EPTB (Établissement Public Territorial du Bassin de la Durance) par le préfet de Région Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Bassin Rhône-Méditerranée. De ce fait, le SMAVD se voit confier un rôle de coordination et d'animation à l'échelle de « tout le bassin versant de la Durance ».

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. En France, le réseau Natura 2000 comprend 1753 sites.



Otarde canepeyi

Contrat rivière du Val Durance

L'ensemble des acteurs de la Durance définit un programme d'actions à conduire sur la rivière pour en améliorer durablement le fonctionnement et la qualité.

Face aux nombreuses problématiques et aux enjeux importants concernés par la rivière, les acteurs de la Durance se sont unis à l'initiative du SMAVD, pour engager une démarche de gestion globale concertée prenant en compte les usages et les aménagements existants. La concrétisation de cette nouvelle politique s'est faite au travers du Contrat de Rivière du Val de Durance qui s'étend sur les 230 km (sur 300 km au total) que la Durance parcourt de-

puis le barrage de Serre-Ponçon jusqu'au Rhône. Cette démarche réunit l'État, la Région PACA, l'Agence de l'eau RM&C, les 4 départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes Alpes, des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, EDF, ainsi que le SMAVD et à travers lui les 78 communes riveraines de la Durance. Cette démarche associe également l'ensemble des acteurs et usagers de la rivière. Le Contrat de Rivière a pour objectif de développer un mode de gestion équilibré de la rivière à l'échelle de son périmètre et du bassin versant.

Un premier bilan du contrat

Un bilan à mi-parcours du contrat rivière du Val Durance est déjà publié dans la lettre « Le Fil de la Durance », notamment sur :

◆ Amélioration de la qualité des eaux

En ce qui concerne l'accompagnement des efforts d'assainissement des communes, à travers des actions de réhabilitation ou de construction de dispositifs d'épuration, ce sont les opérations les plus importantes financièrement qui ont obtenu un bon taux de réalisation, les annulations ou retards concernant des opérations de plus faible ampleur.

◆ Gestion du milieu physique

Les actions les plus marquantes :
- mise en œuvre des nouvelles modalités de gestion des barrages de Cadarache et Mallemort (transparences) pour accroître la fréquence et l'amplitude des débits morphogènes,
- équipement du barrage de l'Escale,

- traitement de la problématique d'engrèvement de la retenue de Sisteron et de ses branches Buëch et Durance,

- engagement d'une politique d'acquisitions foncières pour accroître l'espace de mobilité de la Durance,

- mise en œuvre d'un programme expérimental de débits de décolmatage des fonds sur le tronçon Serre-Ponçon-Sisteron.

◆ Actions de restauration et de gestion des milieux naturels

Parmi les actions réalisées ou engagées, il faut noter :

- la mise en œuvre de Natura 2000 sur la Durance,

- les actions contre les espèces invasives ,

- les démarches concernant la réhabilitation et la gestion de site remarquables et de zones humides,

- les études en vue du rétablissement de la continuité piscicole ou relatives à certaines espèces menacées (Apron du Rhône, Cistude d'Europe notamment).



La Communauté de Communes du Laragnais regroupe sept communes du canton de Laragne-Montéglin, soit 5779 habitants.

Ses compétences :

- Aménagement de l'espace communautaire
- Développement économique
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Culture
- Politique du logement et du cadre de vie
- Sécurité et prévention de la délinquance
- Appui aux communes membres

Les missions

du service technique :

- Gestion du patrimoine intercommunal
- Environnement (gestion de la déchetterie)
- Aide aux communes (AMO, maîtrise d'œuvre)
- SPANC

Le SPANC, une compétence de la CCL

Réhabilitation sous maîtrise d'ouvrage publique

En quelques chiffres

- Création du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), le 6 février 2006
- 400 installations d'ANC (Assainissement Non Collectif)
- Compétence diagnostic/réhabilitation en régie
- Prestataire de services pour deux autres EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)
- 1 ingénieur principal – 1 technicien – 0.3 ETP (Équivalent Temps plein)

La démarche de réhabilitation

- Septembre 2008 - mars 2010 : Réalisation des diagnostics de l'existant
- 9 juin 2010 : Transfert de la compétence réhabilitation
- Octobre 2010 - Octobre 2011 : Dépôt des dossiers de subvention
- 3 mai 2012 : Réunion publique de présentation aux usagers éligibles
- 14 mai 2012 : Obtention des arrêtés de subvention de l'Agence de l'Eau
- Juin 2012 : Lancement d'un marché à bon de commandes pour la réalisation des études à la parcelle
- Juillet 2012 : Réalisation des premières études de sol
- Octobre 2012 : Obtention des arrêtés de subvention du Conseil Général
- Janvier 2013 : Lancement de la consultation des entreprises
- Avril 2013 : Signature des premières conventions travaux
- Mai 2013 : Démarrage des premiers chantiers

Les objectifs poursuivis

Pour la collectivité :

- Assurer le suivi des démarches de réhabilitation de manière collective
- Assurer l'ensemble des contrôles des chantiers des installations d'ANC

Pour l'usager :

- Avoir une installation aux normes et une opération clef en main
- Éviter d'effectuer l'avance de la part subventionnée

Le SPANC à Ventavon :

- 151 installations
- 43% non conformes
- 35 % de réhabilitations

Bilan du SPANC au 31 novembre 2013

Coût d'une étude à la parcelle :

- 780€ TTC avec sondage
- 490 € TTC sans sondage

Phase travaux :

- Dépense prévisionnelle : 140 977€ HT
- Dépense effective (montant définitif des travaux) : 113 130€ HT
- Soit un coût moyen par chantier de 5 764€ TTC
- Montant restant à charge des particuliers : 55 897€ soit 49% du volume des travaux,
- Soit une participation moyenne par propriétaire de 2 664€ TTC.

A noter :

- Exonération de la redevance de 130€ de suivi d'opération,
- Le SPANC perçoit une aide de 250€ d'animation par installation réhabilitée.



Projet QUASAR : La Vallée de la Lumière

La CCL adhère à l'association de préfiguration du projet QUASAR dont l'objectif est la création d'un parc scientifique à vocation touristique dans le Buëch. Pour continuer à participer à ce projet, la CCL a adopté en août 2013 une délibération proposant ce transfert de compétence à l'échelle intercommunale qui a été adopté par la suite par le conseil municipal de Ventavon.

La CCL a également validé la candidature du site des *Grands Champs* comme lieu d'accueil potentiel de la Maison de la Lumière (bâtiment principal du projet). D'autres collectivités ont également déposé leur candidature.

Le projet comprend notamment :

- la création d'une Maison de la Lumière, lieu central d'expositions temporaires, salle de cinéma spectacle et une muséographie exté-

rieure,

- la création de Maisons Relais labellisées « Vallée de la Lumière »,

- l'organisation d'un événement annuel d'ampleur du type du festival de la lumière,

- la mise en place d'une route de la lumière avec des éléments de valorisation touristique mobiliers ou interactifs,

- la création d'une zone d'activités dédiée aux entreprises travaillant dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication, des énergies renouvelables et du tourisme.

Le coût d'investissement est estimé à 2.517.500€ HT hors frais fonciers. La fréquentation est estimée à 44.000 visiteurs par an. Le chiffre d'affaire généré s'élèverait à 517.060€ HT et les frais de fonctionnement annuels à 430.060€ HT.

Annuaire des Services à la Personne

L'annuaire 2014 des Services à la personne du Laragnais a été mis à jour. Vous pouvez vous le procurer sur papier en mairie ou le consulter à l'adresse internet : www.saplaragnais.fr

L'annuaire recense tous les indépendants qui se sont fait connaître auprès du Relais Services Publics du Laragnais et qui proposent un service à domicile.

Les services sont classés en plusieurs catégories :

Prestataires agréés, vie quotidienne, familles, personnes dépendantes, hors soins médicaux.

Le règlement peut se faire de deux façons :

- soit le particulier s'adresse à un travailleur indépendant proposant une offre de service, c'est le mode prestataire et le règlement se fait par chèque bancaire.

- soit le particulier devient employeur, c'est le mode emploi direct. Dans ce dernier cas, vous payez ces services par Chèque Emploi Services Universel (CESU). Il ne s'agit pas d'un moyen de paiement proprement dit mais d'un moyen de déclarer facilement un(e) employé(e) à domicile.

Université du Temps Libre

L'Université du Temps Libre (UTL) a pour but de contribuer au développement de la culture et de la connaissance en organisant des cours, des conférences, et éventuellement des voyages ouverts à tous sans condition d'âge et de diplôme. A Laragne, l'organisation support de l'UTL est la **Maison des Jeunes et de la Culture** qui en assure le portage en termes financiers et sur le plan de la gestion des ressources humaines.

L'intérêt des habitants du territoire pour l'UTL est avéré et dépasse largement la Commune de Laragne-Montéglin. La CCL a proposé de transférer la compétence correspondante à l'échelle inter-



communale. Le conseil municipal de Ventavon a approuvé ce transfert et valide la modification des statuts de la CCL qui en découle.

Aires de covoiturage

Aujourd'hui, des aires de covoiturage ont été matérialisées et signalées uniformément dans chaque commune du Laragnais. Pour ce qui est de Ventavon, une aire a été aménagée à Valenty (arrêt de bus D1085) et une autre sur la route D21 au lieu-dit Les Chapelles (D21 - arrêt scolaire RPI). Pour cela la CCL a symbolisé clairement des espaces dédiés au parking des véhicules grâce à une signalisation spécifique :

- Marquage au sol blanc pour symboliser « l'espace covoiturage » et le parking

des véhicules (3 places par aire),

- Implantation des panneaux de signalisation « point rencontre » personnalisés et facilement identifiables,
- Abris légers ou abris-bus préexistant,
- Borne à vélos.

De plus, plusieurs sites internet permettront aux personnes qui souhaitent covoiturer de s'organiser :

- www.laragnais.net
- www.covoiturage.autoclubaix.com
- www.covoiturage.fr



Gestion de la forêt communale

Objectifs jusqu'à 2033

L'ONF et la commune se sont réunis le 26 novembre 2013 pour définir les objectifs de gestion de la forêt communale pour les vingt prochaines années.

Bois de Faye

L'ONF a effectué un état des lieux comprenant le diagnostic des points forts et des points faibles du Bois communal de Faye.

Pour ce qui est de la production de bois, l'ONF a évalué les ressources en bois et leur répartition, la durée de survie de chaque essence et l'accessibilité des parcelles pour l'affouage. Il en ressort une planification des coupes jusqu'à 2033 avec des rotations de coupe d'affouage portées à 60 ans afin d'éviter l'épuisement du sol et de fournir des bois plus gros.

Il est envisagé de réaliser la continuité

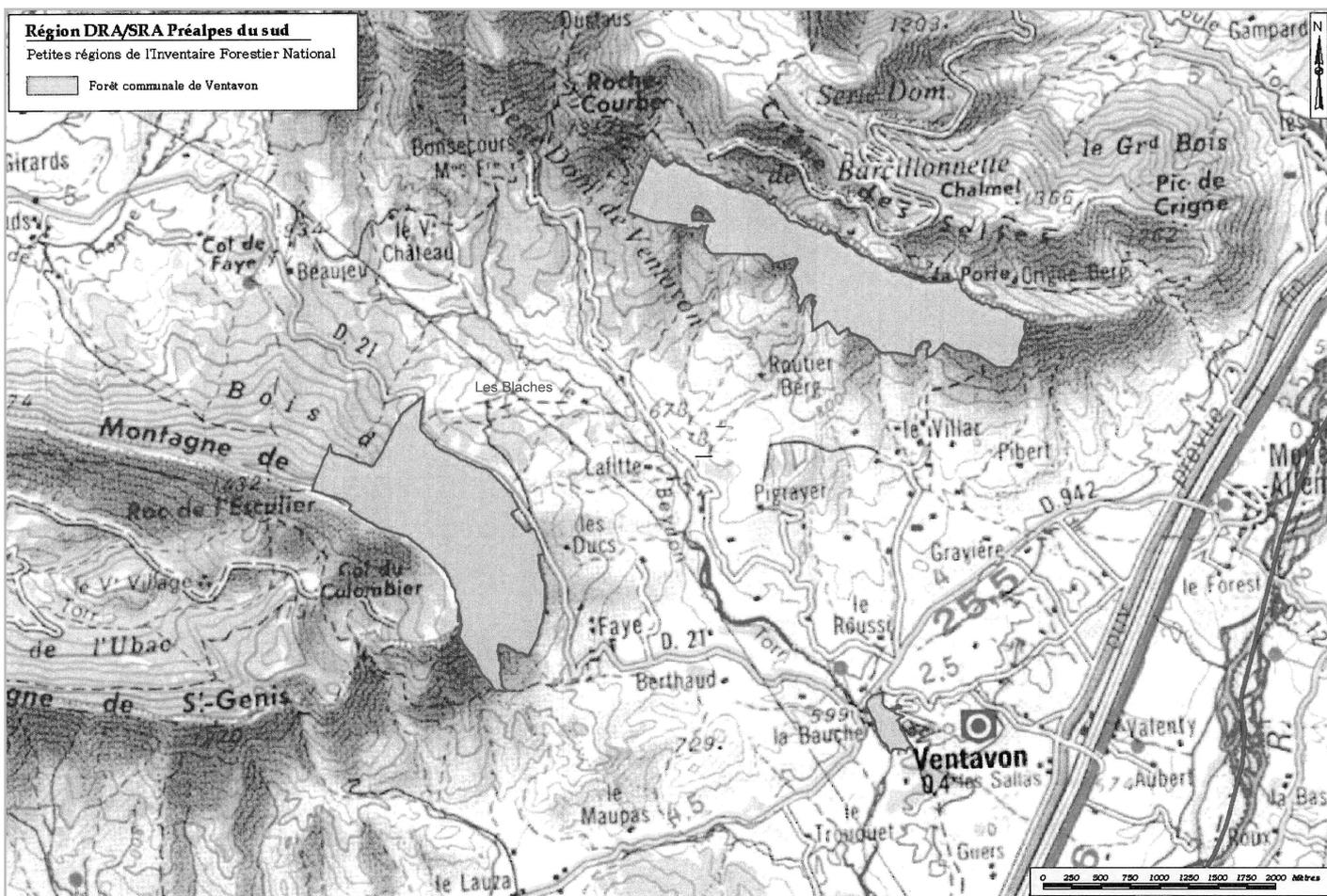
de la piste C 162 qui démarre de la citerne incendie pour exploiter entièrement la parcelle n°12 en 2015.

Au niveau de la fonction écologique et du respect des préconisations du DOCOB pour la préservation des sites sensibles, il n'y aurait pas de menace particulière sur les habitats Natura 2000.

Sur les parcelles 5 et 6 à l'Ouest (partie supérieure du Bois du Gros Fayard), nous avons la présence de vieux bois susceptibles d'alimenter une trame d'arbres sénescents (diamètre des arbres supérieur au diamètre moyen d'exploitabilité et présentant des signes de sé-

nescence). Ces parcelles difficiles d'accès et d'exploitation pourraient être laissées comme une réserve sylvicole et faire l'objet d'un contrat «arbres sénescents» sous condition d'éligibilité et de financements.

La piste DFCI 159 (dans le bois de Faye) est aussi un chemin rural et est donc soumise à l'application des obligations légales de débroussaillage. L'ONF envisage dans son futur programme d'entretien des pistes de concasser les pierres, niveler et refaire les renvois d'eau de cette piste endommagée par les dernières intempéries.



Présentation de nos forêts

La forêt communale couvre une surface de 395,69 ha répartie en 3 massifs :

- le massif du Villard (191,70 ha)
- le massif de Faye (194,24 ha)
- un petit tènement de 9,75 ha à proximité du village

Les peuplements forestiers sont constitués par :

- des taillis de chêne pubescent sur une surface d'environ 98 ha dont 12ha en recrus (- de 20 ans)
- des taillis et taillis sous futaie de hêtre sur une surface de 73 ha dont 24 ha âgés de moins de 40 ans.
- une futaie de hêtre âgée de 100 à 150 ans sur une surface de 8 ha
- une jeune futaie de pin noir (40 ans) sur une surface de 8 ha
- des peuplements maigres de chêne pubescent pour la plupart inaccessibles et non décrits (100,98 ha), dont une tillaie-ébrailaie en pied de falaise.



Affouagistes 2013

Bois du Villard

La commission Bois envisage d'étudier, si besoin, la possibilité d'exploiter la parcelle n°4 du Bois du Villard et permettre ainsi des rotations de coupe plus espacées (rotations de 60 ans préconisées par l'ONF). Pour cela, il faudrait bien sûr créer une piste carrossable pour y accéder.



Bois sous le village

Les travaux pour réaliser la piste DFCI sous le village ont été interrompus quelques temps à cause du terrain trop trempé.

L'enveloppe destinée à ces travaux permettra également de lancer un appel d'offre pour l'empierrement de la piste DFCI au pied de la butte du village. La piste qui a servi pour le débardage des arbres sur la partie haute de la butte restera telle quelle. A la fin des travaux, l'ONF procédera à la pose de trois barrières aux entrées de chemin et réserver ainsi l'accès exclusif aux véhicules de pompiers.

Suite aux recommandations des pompiers, il a été décidé de couper prochainement quelques pins côté Nord du village (au-dessus du monument aux morts) pour limiter les risques d'incendie ou de chute.



N° de lot	Noms
1	Graziani Sébastien Huriez Pascal
2	Gabrielli Laurent Gontard Marie
3	Moreno Jean Moreno José
4	Jacq Raymond Buffet Denis
5	Carlot Olivier
6	Hirtzlin Jean-Marie
7	Bourg Roger
8	Baridon Rémi
9	Gabert Didier
10	Borgna Eric
11	Kurtz Bernard
12	Hulin Thierry
13	Robert Jean-Pierre



GYM PLAISIR

Un vent de renouveau !

Fin Juin, une nouvelle équipe a pris en main l'association pour succéder à Danièle Aubert qui a assumé la présidence pendant 5 ans et aux secrétaires qui se sont succédées Marie, Magda, Fabienne et Chantal .

Dans le même temps Patricia Garcin, quittait son poste d'animatrice pour raison de santé et notre animateur Christophe Grange partait vers de nouvelles aventures professionnelles.

En Juillet, tout était à faire... Pas de vacances pour la nouvelle équipe qui assumait ses responsabilités en soulevant des montagnes :

- Recrutement de Violaine , diplômée d'État, qui assure le mardi :

- le cours des enfants de 18h à 19h15 : plus de 20 inscrits profitent de cette nouvelle activité sportive et Violaine est devenue l'idole des « d'jeuns »

- le cours tonique des adultes de 19h30 à 20h 30 : toutes les chaînes musculaires sont sollicitées dans



une ambiance conviviale

- Recrutement de Josette qui assure le cours gym douce des adultes le lundi soir de 19h30 à 20h30 : l'ambiance du groupe l'a convaincue de poursuivre l'aventure avec nous et c'est un vrai plaisir de participer à son cours

- Modification de l'organisation du vide-grenier

- Organisation d'une journée de réunion de travail avec le CODEP 05 et les autres clubs du 05

- Formation aux nouveaux outils de la fédération FFEPGV

Il en a fallu du dynamisme et de l'envie pour venir à bout de ce programme ambitieux, du sérieux et de la solidarité pour réussir cette rentrée !

Ce souffle de vitalité a tiré tout le monde dans son sillage.

Pendant la mise en place du vide grenier, le samedi, un groupe d' enfants du village a spontanément nettoyé les rues en ramassant mégots, papiers etc ... CHAPEAU les enfants, vous avez fait du bon boulot avec un bel esprit civique, et les visiteurs ont remarqué la propreté du village !

Les habitants du village ont coopéré comme jamais et nous tenons à sincèrement les remercier, car il est vrai que nous révolutionnons la quiétude au cœur du village pendant 2 jours.

Sans l'aide et l'appui logistique de la municipalité, nous ne pourrions jamais réussir cette journée qui nous demande plus de 6 mois de préparation, alors un grand MERCI à notre coordinateur,



un clin d'œil spécial à Jean-Paul qui, tel MacGyver, a surmonté tous les problèmes techniques et un grand BRAVO à nos conductrices de navette, Aurore et Françoise, qui ont assuré avec le sourire plus de 10 heures de conduite à tour de rôle.

Cette année, on attribuera une MENTION SPECIALE à tous nos bénévoles qui œuvrent pendant des mois, des semaines, des jours ou des heures au succès de cette journée ! On n'accueille pas 120 exposants et plus de 4 000 visiteurs sans une organisation en béton, et il faut des hommes et des femmes qui s'investissent. Les membres de Gym Plaisir bien sûr, mais aussi les maris, les amis, la famille, et certains Ventavonnais qui sont toujours là pour « donner la main ».

Sans eux, pas de vide-grenier. Quand vous saurez qu'il faut en permanence au

moins 50 bénévoles en action sur la journée du dimanche, vous comprendrez leur importance. On ne peut pas tous les citer, ils se reconnaîtront...

Bénévole, oui toi qui lis ceci : la réussite du vide grenier 2013, tu en fais partie. Avec cette communion d'esprit, cette envie, ces émotions qui nous lient, chacun à sa place, on a fait ...un GRAND TRUC !

Votre enthousiasme, vos sourires, votre simplicité à donner, votre sueur au labeur... Je suis fière de vous connaître tous, et mon cœur est très ému....

Et à toi, Nouvelle Étoile dans le ciel, qui a veillé sur nous et invité le soleil à la fête, tu t'es bien cachée mais on sait que tu y étais ...

Sophie Roca



Vide-grenier 2013

Cahin-caha, avec ses hauts et ses bas,
L'été touche à sa fin, encore un petit mois,
Mais déjà, par sa rentrée scolaire immuable,
Le retour des vacanciers, bronzés, mais corvéables,
Sans se soucier de ce fichu calendrier,
Commence, pratiquement pour tous, une nouvelle année.
Alors, pour marquer cette transition,
Premier septembre, vide-grenier à Ventavon.

Époustouflant ! Plus question d'être sceptique,
Sur les vertus du club (loisir gym-tonique),
Une nouvelle fois, ses adhérentes se sont surpassées,
Pour transformer un simple vide-grenier,
En véritable fête, pratiquement incontournable,
Bien au-delà des limites départementales !
Plus de cent-vingt exposants enregistrés,
Un tiers de plus que la précédente année,
Quelques défections de dernière heure,
Mais aussi, quelques milliers de visiteurs.

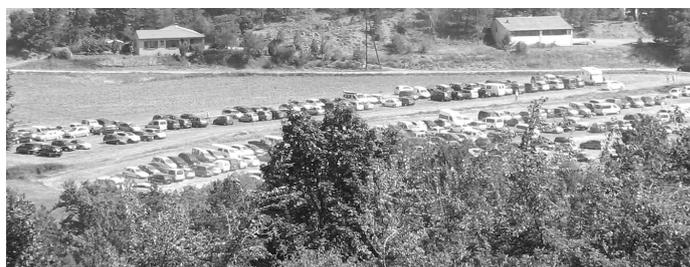
Dès cinq heures du matin le village bourdonne,
Du va-et-vient loquace de nos amazones !
A peine le jour caresse-t-il le clocher,
Que toutes les richesses (oui, bon !) sont étalées.
Les pros de la brocante, les antiquaires,
Sont les premiers à renifler la bonne affaire !
Ils ont un culot limite de l'impolitesse,
Jusqu'à farfouiller dans les sacs et les caisses !
Mais c'est aussi ça, qui fait la renommée,
De ces indescriptibles vide-greniers.

Quarante kilos de merguez, autant de saucisses,
Ne vont pas suffire hélas, au sacrifice,
D'accompagner quatre-vingt kilos de frites,
Enlevées, croquées dégustées aussitôt cuites.
Et, cerise sur le gâteau, un ciel sans nuage
A faire rêver de bronzette sur la plage !
Incitant les chalands, à profiter de l'ombrage,
De la place Philippe Bourg et de sa buvette,
Où les tartes délicieuses s'envolaient au rythme des canettes.

Que dire de plus ! Sinon remercier et féliciter,
Ce cartel d'amazones, si dévouées et motivées,
Pour leur organisation parfaite, dont beaucoup rêveront,
En attendant le prochain vide-grenier de Ventavon.
Allez mes belles ! Gym-toniquez avec entrain,
Pour avoir autant de pêche l'an prochain !
Pour ma part, c'est vraiment du fond du cœur,
Que je vous remercie pour ce jour, que du bonheur.

PS : N'oubliez pas quand même de remercier,
Ceux qui vous ont, disons « bien épaulées ».

René Montagny, Septembre 2013



« Allons cueillir... » l'automne



Atelier pour les enfants



Au GAEC de Christophe et Christine Rolland



Atelier «Jeux de mots»

L'atelier *Jeux de mots* réunit bi-mensuellement de 6 à 10 personnes qui viennent écrire en s'amusant «sérieusement». L'atelier suscite et sollicite la créativité des participants, en particulier au moyen de « contraintes » artistiques volontaires proposées au groupe par Dominique, l'animatrice.

Prochains rendez-vous :

- Mardi 4 février 2014
- Mardi 1 avril 2014
- Mardi 3 juin 2014

Le thème « Allons cueillir... » des activités proposé à l'automne 2013 par les bibliothèques de La Bâtie-Montsaléon, Lagrand, Lagrange-Montéglin et Ventavon a été un succès.

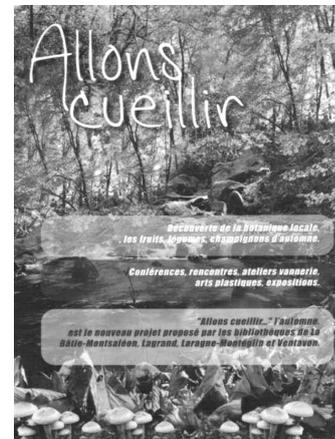
Les ateliers et les sorties proposés ont affiché complet.

Les fruits, légumes et champignons ont été abordés sous divers aspects. De l'aquarelle à la teinture végétale en passant par les arts plastiques ou les conférences, ils en ont vu de toutes les couleurs.

Adultes et enfants se sont retrouvés sous un beau soleil à la maison de la biodiversité à Manosque où les gourmands ont découvert plus de soixante variétés de figes.

Sur le terrain, Marie-Françoise Diény nous a permis de visiter sa safranière (page ci-contre). Cette joyeuse troupe a récolté les fleurs fraîches pour ensuite les trier, c'est-à-dire détacher les trois pistils de la fleur avant de les faire sécher...

Tandis que Christophe et Christine Rolland nous ont permis de découvrir une station fruitière familiale et de s'informer sur l'arboriculture locale, allant de la plantation des vergers à la commercia-



lisation du produit calibré. A savoir qu'ils ont été l'une des premières exploitations en France à installer des frigos en atmosphères contrôlées dynamiques.

Plus tard, nous nous sommes rendus au Musée Muséum de Gap où Philippe Gauthier, philosophe nous a présenté l'exposition de Bolitho Blane et Yoma plasticienne nous a guidé dans la réalisation de peintures à la gouache et à l'acrylique.

Ce programme s'est achevé par la sculpture sur fruits et légumes lors de la ludothèque où parents et enfants ont pu s'en donner à cœur joie.

Pour 2014

En 2014, lors du premier trimestre une soirée musicale aura lieu à l'auberge du Prieuré autour d'un menu concocté par Nicolas Ducroux.

En février, une soirée conte viendra réchauffer nos soirs d'hiver et des ateliers plastiques seront proposés ponctuellement.

Les différentes dates vous seront communiquées prochainement par un programme déposé dans vos boîtes aux lettres.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux pour 2014

Corinne Gontard



Récolte des fleurs, *Crocus sativus*



La safranière du Villard

Marie-Françoise Diény, exploitante agricole au Gaec de l'Hysope en haut du Villard, nous présente une de ses productions, le safran.

Le *Crocus sativus* qu'elle cultive et dont elle extrait le safran, fait partie de la famille des iridacées au même titre que l'iris, cette plante à bulbes que l'on trouve communément dans nos jardins. Par contre, sa couleur violette le fait ressembler à la Colchique d'automne sauvage non apparentée mais qui elle, est toxique.

Pour ne pas se tromper, le *Crocus sativus* a la particularité d'avoir le pistil de couleur très rouge sous forme de trois stigmates évasés à chaque extrémité. C'est cette partie femelle de la fleur qui va donner le safran, la fameuse épice tant appréciée des gourmets.

Au Villard de Ventavon, les fleurs s'épanouissent en octobre avec les premières feuilles. Durant 3 ou 4 semaines, la safranière les cueille entières chaque matin à l'aube avant qu'elles ne s'ouvrent. Puis dans la même journée, à l'abri, elle émonde délicatement les stigmates à la main. Puis, ils sont ensuite séchés, pesés, puis emballés rapidement pour garder tous les arômes.

Sachez qu'il faut environ 200 fleurs pour faire 1 gramme de safran et que vous n'aurez besoin que d'un décigramme pour faire un plat pour 6 personnes, genre clafoutis au safran.

Marie-Françoise propose un safran en stigmate entier car les safrans en poudre sont parmi les produits les plus frelatés.

Les gens du Club ventavonnais en visite participent à la séparation des trois stigmates du pistil du restant de la fleur



LES FUTURS RYTHMES SCOLAIRES

pour la rentrée scolaire 2014/2015

Notions générales

Le pourquoi de la semaine de 4 jours et demi

Depuis la mise en place de la semaine de seulement 4 jours en 2008, les écoliers français avaient le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours sur 365, contre 187 jours en moyenne. Ils subissaient des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

La semaine de 4 jours et demi, qui était déjà la règle avant 2008, permet de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe de 45 minutes en moyenne et d'enseigner les savoirs fondamentaux aux heures où les élèves sont le plus concentrés.

Grâce à cette réforme, le nombre de jours d'école passera à 180 par an, ce qui fera 36 matinées de plus pour apprendre. Aucune heure de temps scolaire n'est enlevée ou ajoutée aux élèves : ils passent toujours 24 heures par semaine en cours, mais avec une meilleure répartition.

Qui encadrera les nouvelles activités ?

Les règles générales régissant l'encadrement des enfants ne changent pas : ils sont sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire et seront sous la responsabilité des personnels recrutés par les communes pendant le temps périscolaire.

Les activités périscolaires peuvent faire appel à une large diversité d'intervenants : agents spécialisés des écoles maternelles, animateurs, éducateurs territoriaux d'activités physiques et sportives ou personnels de droit privé. Les mairies ont également la possibilité d'établir des conventions de partenariat avec des associations ou des clubs sportifs, ou encore de faire appel à des enseignants volontaires dans le cadre de l'aide aux devoirs.

Les personnes qui interviennent dans le cadre d'un accueil de loisirs sont recrutées selon certaines règles notamment pour au moins 50 % des personnels d'encadrement requis, qu'ils soient titulaires d'un BAFA ou d'un titre équivalent.

Comité de pilotage du RPI

Le comité de pilotage ou de concertation constitué d'élus, de parents et d'enseignants se réunit chaque mois afin de définir la future organisation du temps périscolaire (les nouveaux horaires de chaque école, les activités, l'encadrement) et d'en informer suffisamment tôt l'ensemble des parents.

Horaires

Il a été décidé de mettre les activités péri-éducatives en fin de journée sur des temps de 30 min ou 1h selon les jours. Actuellement, le comité travaille donc sur un horaire défini comme tel pour les trois écoles :

- Lundi : 30 mn
- Mardi : 1h
- Jeudi : 30 mn
- Vendredi : 1h

Les horaires de passage du car de ramassage scolaire ne changeront pas et les enfants pourront en bénéficier après ce temps périscolaire.

Activités

Un recensement des idées et des ressources locales s'établit progressivement et les personnes intéressées pour intervenir dans nos écoles en fonction de leur compétence sont donc les bienvenues.

Une liste d'activités est déjà proposée comme l'anglais ludique, le sport, la gym, la lecture, la musique, le jardinage, la cuisine, l'aquarelle, la découverte du monde équestre, le théâtre, la photographie... Il ne reste plus qu'à trouver des animateurs encadrant chaque activité et les programmer dans ce laps de temps dédié.

Concert en juin à Monétier-Allemont

Sous l'impulsion de l'intervenant de musique, un concert sera organisé au mois de juin à Monétier-Allemont pour tout le RPI.



Parents délégués

Ecole de Monétier-Allemont :

- Sandra Cauchois
- Maryline Valentini

Ecole de Claret :

- Cyril Latil
- Sébastien Laurette Christiny

Ecole de Ventavon :

- Jean-Luc Sola
- Valérie Pascal



LES TRESORS DE MON VILLAGE



© école de Ventavon

A l'initiative des bénévoles de l'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) des Hautes-Alpes, en l'occurrence José Lejeune et Gilbert Lagier, le projet pédagogique « Trésors de mon village » initié depuis 2011/2012 dans différentes communes des Hautes-Alpes, a été accueilli favorablement par l'école de Ventavon.

Il s'agit d'inciter les classes à partir à la découverte du patrimoine de leur commune (Monuments, Architecture, Histoire, Géographie, Coutumes, Traditions, Curiosité naturelle, Activité remarquable), de favoriser la coopération au sein de la classe par la production d'un document collectif, de permettre l'échange interclasses en invitant d'autres écoles à la découverte et enfin de participer à une journée rencontre de toutes les classes inscrites.

Le 7 octobre 2013, branle-bas le combat, les élèves ont choisi quelques points remarquables à étudier et à visiter dans le village de Ventavon. Il s'agissait du cadran solaire, de la chapelle du cimetière, du beffroi, de l'église, des lavoirs, du

FEDERATION NATIONALE



OCCE AUTONOMES
& SOLIDAIRES



château, de l'auberge, de la porte charretière et des fontaines. Pour cela, les deux protagonistes de l'OCCE, l'institutrice Sophie Lafond, le châtelain Jérôme Poiret et le rédacteur de *Ventavon Info* Denis Buffet ont accompagné les enfants en trois groupes pour une visite guidée des points choisis, expliquer leur histoire et répondre à leurs questions.

Ultérieurement, ils devront sélectionner huit points remarquables et établir pour chacun d'eux une fiche de renseignements. Ces 8 points feront l'objet de la rédaction d'un triptyque qui sera distribué sur la Communauté de Communes du Laragnais en fin d'année scolaire.

Projet USHER à l'école de Ventavon

Sophie Lafond, institutrice de l'école de Ventavon a accepté expérimentalement de tester le concept de l'association Maison USHER avec sa classe. Ce concept a pour but d'informer, sensibiliser, et éduquer l'enfant à l'histoire de son environnement local afin de l'aider à avoir un comportement citoyen, respectueux de son lieu de vie, de son appartenance à un groupe social (voisinage, famille, école, ...)



et lui « ouvrir les yeux » sur son futur.

Pour cela, le 18 novembre, les membres de l'association Maison Usher sont venus faire une lecture de paysages avec les élèves selon quatre axes : le territoire, le social, l'environnement et la culture. Six cartons composés de planches de paysages de différentes périodes historiques ont été mis à disposition à titre gracieux pour l'année scolaire afin qu'ils servent d'outils de réflexion sur les thèmes ci-dessus cités.

Modification du paiement des CANTINES et GARDERIES SCOLAIRES pour les enfants de Ventavon

A compter du 1er janvier 2014, le mode de facturation de la cantine et de la garderie scolaires change. Désormais il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour l'accueil périscolaire de cantine et garderie de l'ensemble des enfants domiciliés à Ventavon accueillis dans tout le regroupement scolaire de Claret, Monétier-Allemont et Ventavon. (La délibération du 6 novembre 2013 crée la Régie et Mme GRAS Françoise est nommée régisseuse de la régie de recettes cantine – garderie et Mmes PIA Sylviane et AUBARD France régisseuses suppléantes).

A cet effet, les parents des élèves de Ventavon devront se munir de tickets de cantine garderie achetés auprès de leur Commune de résidence (Ventavon) avant d'envoyer leurs enfants dans ces services et les remettre au moment de l'inscription auprès de l'agent chargé de la cantine dans les trois écoles.



Aucun enfant ne pourra être accueilli dans ces services sans ticket.

La vente des tickets se fera à Ventavon comme suit :

- **Lundi de 7h30 à 9h30** à la garderie de Ventavon auprès de Françoise (hors vacances scolaires)
- **Mercredi de 14h00 à 17h00** à la mairie de Ventavon auprès de France ou Sylviane.
- **Vendredi de 16h30 à 18h00** à la garderie de Ventavon auprès de Françoise (hors vacances scolaires)

Aucun ticket ne sera délivré en dehors de ces horaires



Toutefois les premiers tickets seront mis en vente :

- **lundi 30 décembre 2013 de 14h00 à 17h00**
- **mardi 31 décembre 2013 de 14h00 à 17h00**

au secrétariat de mairie pour vous permettre de les avoir pour le 6 janvier 2014.

**Pensez à prendre
vos tickets
avant la rentrée**

CANTINE

Les tickets de cantine scolaire sont de couleur **orange**.

Vendus soit en carnet de 10 tickets ou soit à l'unité.

1 ticket = 1 repas (soit actuellement 2,70 € à charge des parents pour un repas à 4,90 €)

GARDERIE MATIN ET SOIR

Les tickets de garderie scolaire sont de couleur **verte**.

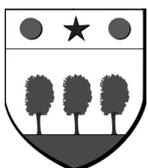
Vendus soit en carnet de 10 tickets ou soit à l'unité.

- **Matin : 1 ticket** d'une valeur de 1 € correspondant à 1 heure de garderie le matin
- **Soir : 2 tickets** quelle qu'en soit la durée

Tout heure entamée étant due

ACM

L'Accueil Collectif de Mineurs Claret-Monétier-Ventavon



Le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) devenu un temps Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH) s'appelle désormais Accueil Collectif de Mineurs (ACM).

Depuis le 9 juin 2013, la Fédération Départementale des Alpes-de-Haute-Provence (04) et la Fédération des Hautes-Alpes ont fusionné, pour créer la nouvelle Fédération des Foyers Ruraux des Alpes du Sud (FFRAS). C'est elle qui a la mission d'Animation Enfance Jeunesse pour notre Accueil Collectif de Mineurs Claret-Monétier-Ventavon.

Francis TESTA, président de la FFRAS depuis 5 ans ne travaille pas directement avec notre ACM mais il est signataire des conventions. Par contre, Jean Luc Lamy, directeur de notre structure est parti à la retraite, fin novembre 2013 et est remplacé par Dominique DOUMAX.

Le contrat Enfance Jeunesse 2010 - 2013 arrive à son terme le 31 décembre 2013. La C A F a demandé à chacune des trois communes de délibérer avant le 31 décembre, pour exprimer le souhait de reconduire un nouveau contrat 2014-2017.

Pour le fonctionnement de l'année 2014, la F.F.R.A.S. a proposé à chaque commune sa convention annuelle (coût 6600€ par commune) pour la reconduction de l'organisation saisonnière de notre politique enfance Jeunesse en 2014 : une semaine d'ACM. en février, à Pâques et à La Toussaint et 4 semaines d'ACM en Juillet + l'opération ANIMA'BUS.

La direction de ces ACM est confiée à Charlène GUILLEMIN, titulaire du BAFA, qui devrait prochainement obtenir son B A F D (Brevet Animation aux Fonctions de Direction).

Propos recueillis auprès d'Evelyne Faure

Remplacement

- **Jacqueline Faron**, secrétaire de mairie temporaire, est mise à disposition de la Commune de Ventavon par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à partir du 9 décembre 2013, et ce jusqu'à la fin du congé de Sylviane.

Suppression du point noir

Le conseil général a procédé à l'élargissement d'un tournant sur la D21 entre Ventavon et le Col de Faye qui présentait un réel danger. En effet, sur cette partie de route, il était impossible que deux voitures se croisent tant les bas côtés étaient inexistantes et le tournant n'offrait aucune visibilité. Désormais, le point noir du Col de Faye est supprimé grâce à Marie-France Orfeuil qui a cédé gratuitement le terrain attenant.

RD 21

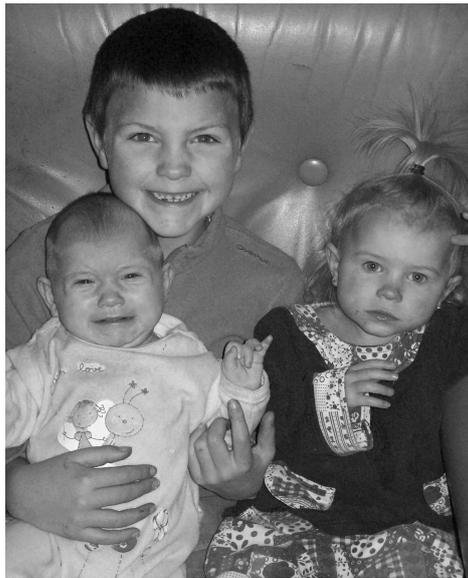


Naissances

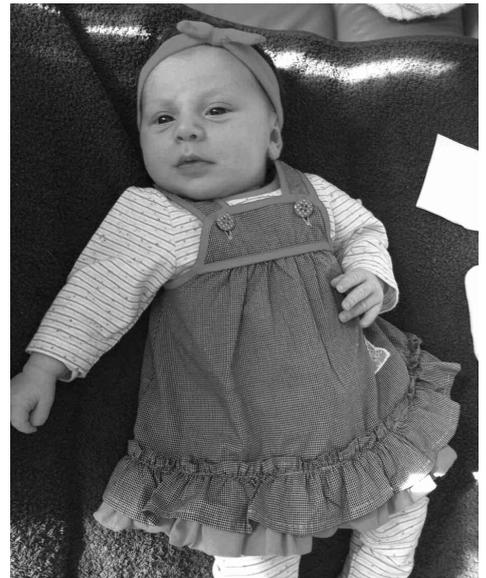
- **Noémie**, fille d'Eric PE-RELLI et de Cindy LEGRAS, habitant rue des écoles, est née le 26 septembre 2013 à Gap.

- **Lauras**, fille de Michaël LIZANA et de Séverine SAILINGUE habitant au Roussi, est née le 4 août 2013 à Digne-les-Bains.

- **Angélyna**, fille de Renaud LENOURY et de Emilie POULET-SOULBIERES domiciliés au Grand Guibert, est née le 20 septembre 2013 à Gap.



Lauras, Thomas et Floras Lizana



Angélyna Lenoury

Mariages

- **Thomas PHILIP et Laurine OLLIER** habitant à La Plaine Valenty se sont mariés le 27 juillet 2013 à Ventavon.

- **Joris MAUREL et Johanna RAFFARD** habitant au Quartier du Beynon se sont mariés le 24 août 2013 à Ventavon.

- **Alexis MASSE et Johanna MELIM** habitant Le Villard se sont mariés le 24 août 2013 à Ventavon.



Johanna et Joris Maurel et leurs témoins

Décès

- **Albino PEYROT** habitant au Villard est décédé le 2 septembre 2013 à Ventavon à l'âge de 89 ans.

- **Jean CHARNIER** habitant à Valenty est décédé le 28 août 2013 à Gap à l'âge de 68 ans.




**Boum
du Père Noël**

animée par Vincent Uzès.
Ateliers ludiques,
arrivée du Père Noël, goûter...

Dimanche 22 décembre
de 15h à 18h
Salle du Prieuré
VENTAVON



**Rallye
Monte-Carlo
au col de FAYE,
le 17 janvier 2014,
deux passages**

Le 82e Rallye Automobile Monte-Carlo se déroulera du 14 au 19 janvier 2014.
Vitrolles-Col d'Espreaux-Faye (49,25 km)



**Rallye
Monte-Carlo
Historique
sur la D 942,
le 25 janvier 2014**
dans la matinée,
dans le sens
Monétier-Allemont
vers Laragne



22 - 29 JANVIER 2014

Droits d'eau, canaux et ASA à Ventavon

De tout temps, les hommes ont transporté l'eau pour s'installer, construire, moudre le grain, produire de l'électricité, irriguer les terres cultivées...

Dans la vallée de la Durance et plus particulièrement à Ventavon, la gestion de l'eau d'arrosage a permis de développer l'agriculture et de maintenir sa population. Elle en a même changé le paysage et les terres sont irriguées jusqu'à 740m d'altitude. L'eau de la Durance qui nous paraît inépuisable est utilisée tout au long de son lit aussi bien pour l'irrigation des terrains agricoles que pour l'eau potable de Marseille. Les prises d'eau et leurs débits sont donc réglementés par l'État et les propriétaires riverains intéressés sont réunis en Association Syndicale Autorisée (ASA) pour en bénéficier.

Au fil des siècles, les techniques de transport de l'eau ont évolué allant du simple écoulement à même la terre, à l'aqueduc romain en pierre, au canal cimenté et aujourd'hui au réseau de buses ou tuyaux enterrés où l'eau est transportée sous pression.

Du Moyen Âge jusqu'à l'époque moderne

Au Moyen Âge, le seigneur local tirait de bons revenus de l'exploitation des cours d'eau à l'intérieur de ses terres et toute soustraction d'eau vers un canal était soumise à son autorisation. De même, les revenus du péage des bacs pour traverser la Durance étaient partagés entre le seigneur local et le comte de Provence. Une réglementation s'instaura d'ailleurs peu à peu pour les utilisateurs.

À l'époque moderne, il est décédé que les cours d'eau navigables appartiendraient au roi et les cours d'eau de moindre importance au seigneur local. Mais outre ces revenus, le roi s'arrogeait le contrôle des digues et canaux, qui ne pou-

vaient être construits que sur autorisation de son administration : le bailli, puis l'intendant à partir de la deuxième moitié du XVIIe siècle.

XIXe siècle, création des ASA

Vers 1850, Napoléon montre une vraie volonté de moderniser l'ensemble des secteurs économiques. Les préfets peuvent désormais susciter et autoriser de leur propre chef, des associations syndicales de gestion des digues et canaux.

Puis le 21 juin 1865, une loi est votée, toujours en vigueur dans ses grandes lignes, qui crée un cadre légal pour les associations syndicales libres et autorisées. Cette loi règle le problème du financement en accordant à ces associations le statut de personne morale à part entière. Elle les autorise en particulier à contracter des emprunts et leur permet de recevoir des subventions publiques.

Enfin, les associations peuvent solliciter une procédure de déclaration d'utilité publique

aboutissant à des expropriations et à l'établissement de servitudes.

Les ingénieurs assurent le contrôle technique des ouvrages, la préfecture prend en charge le suivi administratif. Elle conseille les associations, surveille leurs comptes et la légalité des actions qu'elles entreprennent. Les associations sont donc contraintes de travailler étroitement avec la préfecture, et font régulièrement appel à elle.

XXe siècle, l'irrigation sous pression

Le plus grand changement se situe au début du XXe siècle, avec l'introduction progressive de l'irrigation sous pression. Jusque-là, les Hautes-Alpes n'avaient connu que l'irrigation gravitaire, c'est-à-dire un système où l'eau est distribuée dans un réseau prédéfini de canalisations grâce à la pente. Ce système ne permet évidemment d'irriguer que des parcelles aménagées pour recevoir l'écoulement des eaux.

L'introduction des systèmes

Associations Syndicales Autorisées

Les ASA sont des établissements publics à caractère administratif. Elles sont donc des personnes morales de droit public. Leurs actes (délibérations) sont soumis au contrôle du préfet. Elles ont un comptable public soumis au contrôle des juridictions financières, chambre régionale des comptes et Cour des comptes.

Les ASA sont créées par le préfet après enquête publique, sur demande de propriétaires, de collectivités locales ou de l'État.

De manière juridique : une ASA est un groupement de propriétaires sur un périmètre déterminé qui dispose de prérogatives de puissance publique, pour exécuter certains travaux spécifiques d'amélioration ou d'entretien intéressant à la fois tout ou une partie de leurs propriétés et d'utilité générale, constitué après consultation de ces propriétaires et accord de l'administration, et à laquelle les propriétaires récalant des terrains compris dans ce périmètre ont obligation d'adhérer, sauf à délaisser leurs immeubles.

La plupart des associations syndicales concerne l'agriculture, plus particulièrement l'irrigation, la forêt, l'aménagement foncier, le pastoralisme, les marais, le drainage, l'aménagement des cours d'eau, la viticulture...



Canal EDF de Sisteron

de pompage, puis des tuyaux d'arrosage transforme le paysage. Non seulement il devient possible d'apporter l'arrosage hors des rigoles et de pratiquer l'aspersion, mais encore de puiser l'eau en aval ou en contrebas pour arroser des parcelles situées plus en hauteur.

À mesure que ce système s'impose, les canaux d'irrigation les plus modestes sont abandonnés, au profit de torrents ou rivières plus importants, et donc moins susceptibles de se tarir pen-

dant l'été. La Durance, notamment grâce au barrage de Serre-Ponçon et du canal usinier EDF, est désormais la principale source pour l'irrigation dans les Hautes-Alpes.

En 2010, il n'existe plus que 130 canaux encore en activité, dont les très importants canaux de Gap et de Ventavon. Ces canaux ont généralement été réaménagés pour permettre l'installation de pompes et de canalisations métalliques sous pression, du moins sur la fin de leur parcours.



L'irrigation par aspersion

L'ASA du Canal de Ventavon

L'appellation du canal « de Ventavon » vient de l'initiateur du projet qui s'appelait Casimir Tournu de Ventavon (fils du dernier seigneur de Ventavon, avocat et sénateur des Hautes-Alpes). En 1852, il reprend l'idée d'un de ses ancêtres et fait accepter aux pouvoirs publics l'élaboration d'un projet de canal ayant sa prise à Remollon et comportant une branche principale de 55 km de longueur pouvant irriguer 5000 ha par gravitation avec un débit de 5m³/sec.

Le projet a eu du mal à se mettre en place puis en 1880, un arrêté préfectoral permet la constitution de l'Association Syndicale Autorisée *Canal de Ventavon* et l'autorise à prélever un débit de 2,5m³/sec. Il faut noter qu'à cette époque le droit d'eau était acquis définitivement contrairement à aujourd'hui où il est valable 10 ans reconductible.

En 1883, jusqu'en 1924, il y aura 1 700 ha de terres irriguées.

L'irrigation par aspersion

Après la seconde guerre mondiale, un projet d'irrigation par aspersion pour 70 ha naît dans l'esprit du président de l'ASA de l'époque. Il s'agit du premier réseau collectif d'irrigation de ce type en Europe, qui verra le jour en 1956.

Par la suite, à Ventavon, l'ASA du canal de Ventavon construit le bassin du *Villard* pour irriguer sous pression une centaine d'hectares. Cette surface se limitait aux terres de *La Palud* et de quelques-unes de chaque côté de la D 942. L'ASA du canal de Ventavon construit un deuxième bassin au Village pour arroser les jardins et avoir une réserve d'eau en cas d'incendie.

La construction du canal usinier d'EDF, en 1970, va per-

mettre d'étendre ce système d'irrigation sur l'ensemble du périmètre. En 1975, le « petit » canal de Ventavon est abandonné au profit du canal EDF en fonctionnement et un réseau avec plusieurs stations de pompage est installé sur les 55 km initiaux.

Au Villard, un nouveau bassin plus grand est construit à côté de l'ancien et est alimenté par la station de pompage située à Monétier-Allemont à la limite de nos deux communes. Cette station permet d'irriguer en totalité 912 ha sur les communes de Vitrolles, Monétier et Ventavon et alimente 4 réservoirs situés sur Ventavon et Vitrolles pour un stockage de 8000 m³. Le droit d'eau concédé pour cette station est de 130 litres par seconde.

Le réseau d'irrigation en provenance de cette station de pompage couvre sur notre commune de Ventavon la rive

gauche du Beynon jusqu'à l'altitude de 640 m, la partie supérieure (Faye, Pigrayer et Le Villard) étant desservie par le réseau de l'ASA du Beynon. Quant à la partie la plus basse de la commune située au lieu-dit « Les Iles » près de la Durance, elle est desservie par le réseau de l'ASA des Dignes. Ce réseau du *Canal de Ventavon* alimente toujours le bassin du village.

En 2004, la superficie couverte par l'ASA du Canal de Ventavon atteint 3 600 ha de terres irriguées ; 10 à 12 millions de m³ d'eau sont distribués chaque année à un peu plus de 1000 adhérents. Il n'existe plus, en 2004, que 110 ha encore irrigués par gravité sur le secteur de Tallard.



Station de pompage du Canal de Ventavon

Cette rubrique de l'histoire locale a été préparée par **Denis Buffet** avec la documentation bibliographique :

- « Chronique d'une (r')évolution : le canal de Ventavon » par B. Lebiada, 2012
- « Eaux courantes, du torrent au canal du Moyen Âge au milieu du XXe siècle » de G. Chenard, S. Kabashi et L. Manganelli
- Ventavon Info n° 15 - Juillet 2001 et n° 33 - Juillet 2010
- Acte Notarié « Association syndicale des Iles & Pelloux », 1921
- Dignes : Transaction Tournu de Ventavon (1767) et Implantation de 4 épis sur la Durance, quartier des Isles (1829) - (ADHA - 7 S ASA 853)

Et les consultations de Gérard Beynet, président de l'ASA du Beynon, Frank Diény, président de l'ASA des Dignes et Thierry Bourg, membre de l'ASA des Dignes.

L'ASA du Beynon

Les hautes terres de la commune et toute la rive droite du Beynon n'étant pas desservies par un réseau d'irrigation, Léon Gontard décide en 1985 de créer un nouveau collectif de propriétaires pour irriguer ces terres et lance les premières souscriptions pour une future ASA. Elle sera créée officiellement en 1991 avec lui comme premier président.

Un arrêté préfectoral accorde à l'ASA du Beynon un droit d'eau à soustraire du canal EDF de Sisteron de 90 litres par seconde. Ce droit est valable 10 ans et est re-conductible.

La prise d'eau installée dans le canal sous forme d'un siphon se trouve au lieu-dit *Bel-Air* à 580 m d'altitude. Une station de pompage située à proximité recueille l'eau dans un puits où sont placées trois pompes immergées qui vont refouler chacune 30 litres par seconde pour alimenter un immense réservoir. Ce premier bassin fut construit en 1991 sur le serre du *Bois Choutard* au dessus de Saint-Martin à l'altitude de 710m. Il permettra d'arroser le réseau dit « bas ».

Puis, pour pouvoir irriguer les terrains du haut de la commune, l'année suivante un deuxième bassin fut construit sur le serre au-dessus du lieu-dit *Les Ducs* à l'altitude de 810 m. Pour cela, il a fallu continuer le réseau et installer d'autres pompes pour monter l'eau à ce bassin. Une deuxième station de pompage fut construite à Berthaud en 1993 (en bordure de la D21, près du hangar de l'ex-CUMA) avec des pompes refoulant 60 litres par seconde.

L'eau descend gravitairement du premier bassin de *Choutard* (710m) vers la nouvelle station de pompage de Berthaud (660m) puis est refoulée dans le réseau « haut » en direction de Faye (810m).

Les membres adhérents de l'ASA ont droit chacun à un débit d'eau proportionnel aux

parcelles de terres déclarées au moment de la création de l'Association. A titre indicatif, une parcelle de moins de 75 ares aura droit à 2 m³/h pour un robinet ou 7,5m³/h pour une vanne, une parcelle de 75 ares à 1ha50 aura 15 m³/h et ainsi de suite avec un débit de plus en plus important pour des parcelles plus grandes. Celles de 8ha et plus auront droit à un débit de 100m³/h. Chaque propriétaire a son compteur propre pour chaque parcelle.

Il n'y pas d'extension possible du réseau ou des membres car le débit d'eau accordé pour l'ensemble de l'ASA ne serait pas suffisant. Par contre, une borne d'eau installée sur une parcelle de terrain au moment de la création de l'ASA se transmet avec les droits (acte notarié) au nouveau propriétaire en cas de vente et sans qu'il ait la possibilité de se désengager.

Gérard Beynet, président de l'ASA du Beynon depuis 1996, reçoit à ce titre une notification notariale lors d'une vente de terrain qui lui indiquera à qui il doit faire payer le rôle.

La comptabilité de l'ASA est publique et est effectuée par le Trésorier de Laragne. L'ASA du Beynon fait partie d'une Fédération Départementale des Syndicats d'Irrigation de Gestion de l'Eau (FDSIGE), à ce titre elle dispose d'une employée secrétaire pour les tâches administratives pour plusieurs ASA.

En 2013, le rôle à payer se présente sous deux formes, un abonnement fixé au prorata du nombre d'hectares et un relevé de la consommation payable par m³. Les rôles sont affichés en mairie pendant quinze jours et chacun des adhérents peut faire part de ses observations ou doléances avant la fin de la période d'affichage obligatoire. Cinquante deux utilisateurs (propriétaires et locataires) irriguent avec le réseau de l'ASA du Beynon.



L'ASA des Dignes (ou des Iles)

L'ASA des Dignes représente une quinzaine d'hectares pour 25 adhérents en bord de Durance au lieu-dit *Les Iles*. Cette association a la mission de protection des terres agricoles bordant la rivière et la distribution de l'eau pour l'irrigation.

Au départ, une prise avait été installée sur la Durance en aval du pont de Monétier pour amener l'eau par un petit canal vers le moulin des *Iles*. Ce canal assurait également l'eau nécessaire à l'arrosage à la raie des terrains situés au quartier des *Iles de Ventavon* mais aussi de ceux près du village de Monétier.

La Durance étant sujette à des crues importantes qui dévastaient tout sur son passage, plusieurs digues avaient été construites en épis (en 1767, 1829 et 1870) pour protéger les terres agricoles et étaient régulièrement entretenues.

La première digue assez étroite se trouve au nord des *Iles*, puis la deuxième, celle de *Bourdouaire* se situe au niveau du ruisseau de Valenty (sous *La Barque*); elle a une hauteur de 2m et une longueur de 350 m (elle faisait office de piste carrossable quelques dizaines d'années en arrière). La troisième digue dite de *Costebelle* (qui sert de route actuellement) en amont du moulin a une hauteur de 3m et une longueur de 200m.

En 1921, Auguste Pelloux propriétaire du moulin et du petit canal cède à la Société des Forces Motrice de Haute Durance son droit de prise d'eau en Durance. En contrepartie, la Société réalisatrice du canal de Haute-Durance (canal d'aménée d'eau pour l'usine hydroélectrique du Beynon) devait lui remettre pendant la période d'arrosage une quantité d'eau de 160l/sec au niveau du quartier de La Condamine et une autre de 100l/sec au niveau du torrent de *Brédouire*. Un petit canal descendant fut construit depuis la prise d'eau de La Conda-

mine pour alimenter en quantité plus importante le canal du moulin existant. Ce dernier traversant les terres du domaine de La Barque, Casimir Rome propriétaire de l'époque et riverain en négocia un droit d'eau de 10l/sec par le même canal et la même prise qu'Auguste Pelloux.

En 1984, on abandonne le système d'irrigation à la raie. L'ASA des Dignes obtient un droit d'eau de 110 litres par seconde avec une prise d'eau dans le nouveau canal EDF au niveau de *La Condamine* et transporte l'eau dans des buses enterrées vers les 7 bornes réparties sur *Les Iles*. La pression arrive à 3,4 bars.

Il y a un seul compteur pour la totalité des terres et chaque propriétaire ou utilisateur paye seulement un forfait en proportion du nombre d'hectares.

Au mois de mai 2008, suite à un lâcher d'eau du barrage de Serre-Ponçon, les terrains sont inondés et la digue de *Costebelle* est rompue à deux endroits. Vu les dégâts importants et bien qu'une partie de son emprise appartienne à l'ASA des Dignes, la Commune de Ventavon par l'intermédiaire du SMAVD participa à la reconstruction de la digue considérant celle-ci comme d'utilité publique du fait qu'elle servait également de voie publique.

Antérieurement, des épis en gabions avaient été disposés par l'ASA pour tenir la berge à quelques endroits. La Durance étant soi-disant régulée (excepté en 2008), la priorité n'est plus à l'entretien des digues et l'ASA n'en a pas les moyens.

Actuellement, le SMAVD qui a entre autres pour mission la gestion des crues s'emploie à reprendre l'espace domanial travaillé par les riverains au fil des années pour accroître l'espace de mobilité de la Durance et protéger les habitats Natura 2000.

ASA du BEYNON
Tracé du réseau
**ASA du CANAL
de VENTAVON**
Périmètre des surfaces
irriguées
ASA des DIGUES
Périmètre des surfaces
irriguées

